

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 juin 2025

ACCORDER LE VERSEMENT DES ALLOCATIONS FAMILIALES DÈS LE PREMIER ENFANT - (N° 1473)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 10

présenté par
M. Bénard

ARTICLE 1ER BIS

À la deuxième phrase, substituer aux mots :

« plus largement l'opportunité et la faisabilité »

les mots :

« l'opportunité et la possibilité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.